



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2016
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2016

14-17 juin 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport annuel sur l'application du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

Résumé

Le présent document, établi conformément à la décision 2014/8 du Conseil d'administration, dresse le deuxième bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes (PAES). Il fait le point sur les progrès réalisés au regard des priorités du Plan d'action, des indicateurs et des critères de performance.

* E/ICEF/2016/5.



I. Introduction

1. L'année 2015 a marqué une période importante et stimulante pour l'action de l'UNICEF en faveur de l'égalité des sexes. Parmi les nouveaux objectifs de développement durable adoptés, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles occupent une place centrale, faisant écho aux priorités de l'UNICEF en la matière tout en les réaffirmant : en effet, l'accent y est mis sur les adolescentes et les investissements multisectoriels dans la santé, l'éducation, l'eau et les mesures de salubrité, la nutrition, la lutte contre le VIH/sida, la protection de l'enfance et la protection sociale, en vue de faire avancer le respect des droits des femmes et des filles. L'objectif 5 (axé sur l'égalité des sexes), en particulier, comporte des cibles tenant équitablement compte de la problématique entre les sexes, lesquelles font également partie des éléments fondamentaux du mandat de l'UNICEF. Sont particulièrement mises en avant parmi ces cibles : l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles et l'abolition des pratiques préjudiciables telles que le mariage des enfants et les mutilations et ablations génitales féminines. Elles figurent en effet dans plusieurs autres objectifs, dont l'objectif 3 (consacré à la santé) dans lequel l'accent est notamment mis sur la mortalité maternelle, la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida, l'objectif 4 (axé sur l'éducation) visant à éliminer les disparités entre les sexes dans le cadre de l'enseignement secondaire et supérieur et ces disparités par rapport à la qualité de l'éducation et au niveau des compétences et l'objectif 6 (portant sur l'eau et assainissement) dans lequel les besoins des femmes et des filles en matière d'assainissement et d'hygiène sont expressément mentionnés.

2. Il y a lieu de se féliciter de nombreux progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes ces 15 dernières années. Selon les estimations au niveau mondial, le nombre annuel de décès maternels a été ramené d'environ 532 000 en 1990 à 303 000 en 2015. Fait notable, 62 % des femmes enceintes vivant avec le VIH bénéficient désormais d'un traitement antirétroviral à vie, contre seulement 11 % il y a cinq ans, et la transmission mère-enfant du virus a presque diminué de moitié depuis 2008. Entre 1999 et 2012, le nombre de filles scolarisées dans le primaire est passé de 92 à 97 pour 100 garçons, et de 91 à 97 dans le secondaire. En outre, le nombre de pays parvenus à établir la parité des sexes pour la scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire est passé de 32 à 62, conformément aux projections prévues pour 2015. Après avoir stagné pendant de nombreuses années, le taux de mariage d'enfants a commencé à reculer, passant de 30 % en 2005 à 26 % en 2014.

3. Toutefois, à l'évidence, il va falloir redoubler d'efforts pour obtenir des résultats équitables pour les deux sexes dans de nombreux autres domaines. L'UNICEF attache la plus grande importance à la tranche d'âge des adolescents qui est particulièrement touchée par les inégalités entre les sexes. À l'échelle mondiale, plus d'un quart de la population féminine est encore marié avant l'âge de 18 ans et un cinquième devient mère avant cet âge. Le nombre de décès d'adolescents dus au sida a triplé depuis 2000 et plus de 60 % des nouvelles infections à VIH dans la tranche d'âge des 15-19 ans touchent des adolescentes. En 2012, au moins 36 pays comptaient moins de 90 filles pour 100 garçons dans le premier cycle du secondaire. Étant donné les tendances actuelles en Afrique subsaharienne, les filles les plus pauvres ne termineront le premier cycle du secondaire qu'en 2111, contre 2090 pour les garçons les plus pauvres. En situation de conflit, le risque de non-scolarisation

touche les filles 2,5 fois plus que les garçons. La violence sexiste est endémique, non seulement dans les lieux publics mais aussi dans les familles et les relations intimes entre partenaires, et en particulier dans des situations d'urgence ou de crise humanitaire. Pourtant, alors que les catastrophes, les risques et les situations de conflit se multiplient, les besoins essentiels des femmes et des filles ainsi que leur contribution indispensable à la gestion et la résolution des crises ne sont toujours pas pleinement reconnus.

4. Dans ce contexte, l'UNICEF a déployé tous les moyens dont il disposait pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des sexes et d'importantes avancées ont été réalisées en matière de programmes ainsi que sur le plan institutionnel. Les résultats des programmes se sont sensiblement améliorés, en particulier par rapport aux priorités fixées pour l'égalité des sexes, ainsi que sur plusieurs volets de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Les efforts de l'UNICEF ont contribué à la prise en compte de certains cibles et indicateurs dans les objectifs de développement durable et favorisé l'élaboration de cadres d'orientation nationaux ainsi que l'action locale concernant le mariage d'enfants, l'instruction secondaire des filles et la santé des adolescents. Un nombre croissant de pays se dote de plans et d'initiatives nationaux axés sur les adolescentes : 84 pays ont reçu un appui pour consacrer des fonds à la réduction du nombre de grossesses chez les adolescentes; 49 pays luttent contre l'anémie chez les adolescentes; 30 pays disposent de plans d'abolition du mariage d'enfants. Si ces mesures ne forment que les premières étapes d'un programme généralisé à grande échelle visant à promouvoir les droits des adolescentes, elles n'en constituent pas moins une avancée dans la bonne direction. De même, il est vrai que la prise en compte de la problématique hommes-femmes nécessite davantage d'efforts, mais l'importance accordée aux éléments moteurs ainsi qu'aux résultats de la promotion de l'égalité des sexes ressort de façon de plus en plus manifeste dans certains volets des programmes, consacrés par exemple aux services d'aide aux mères visant à favoriser l'allaitement naturel, à des formes de communication tenant compte des différences entre les sexes dans les campagnes de vaccination antipolio ciblant les enfants ou à la mise à disposition de trousseaux d'hygiène féminine dans les situations d'urgence ainsi que d'infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène tenant compte des besoins des deux sexes (initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous).

5. L'UNICEF a désormais le concours de spécialistes de la problématique hommes-femmes plus nombreux au siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays pour renforcer les programmes, et les initiatives internes de renforcement des capacités se poursuivent dans l'ensemble de l'organisation. La parité des sexes parmi les cadres supérieurs a enregistré une évolution positive qui s'est maintenue au cours des deux dernières années. Une proportion accrue des plans de gestion des programmes de pays tient compte des résultats relatifs à l'égalité des sexes et les dépenses dans ce domaine montrent une évolution favorable, ces progrès devant toutefois être accélérés. Les grands piliers du fonctionnement de l'UNICEF, comme les ressources humaines, la planification des programmes, le suivi des résultats et autres dispositifs commencent à intégrer les priorités relatives à l'égalité des sexes, mais il faudra une diligence et une détermination continues pour qu'il soit systématiquement tenu compte de cette question dans l'organisation à long terme.

II. Résultats des programmes

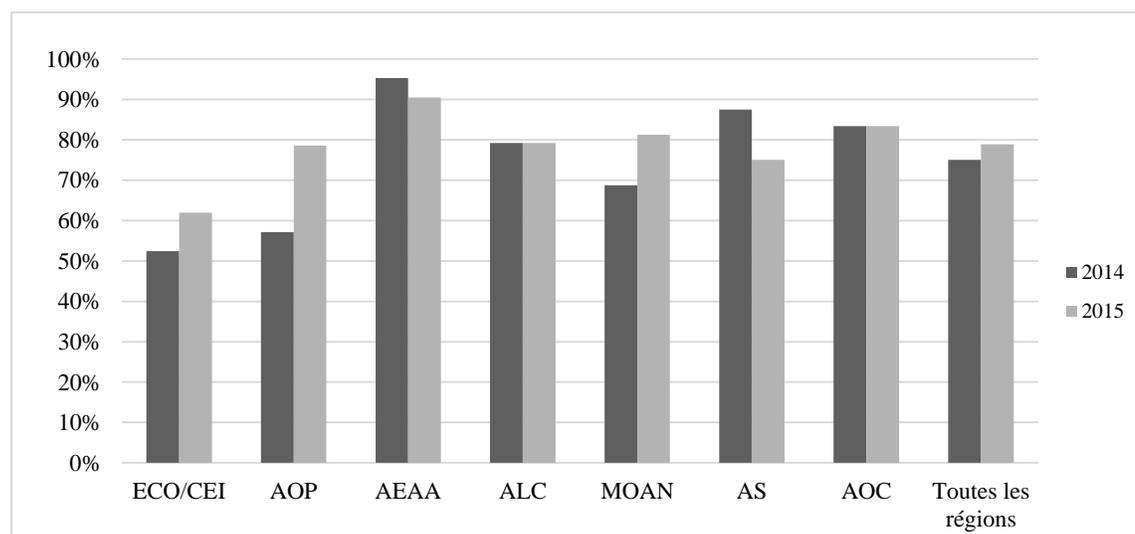
6. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes précise quatre objectifs intersectoriels prioritaires, centrés sur la lutte contre les problèmes et désavantages que les adolescentes rencontrent quand elles passent de l'enfance à l'âge adulte. Il s'agit notamment de : a) promouvoir la santé des adolescents en tenant compte des différences entre les sexes; b) promouvoir l'accès des filles à l'enseignement secondaire; c) mettre fin aux mariages d'enfants; d) lutter contre les violences sexistes dans les situations d'urgence. De plus, pour ce qui est de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, le Plan d'action vise des résultats précis, inscrits dans les sept domaines de résultats escomptés prévus dans le Plan stratégique 2014-2017 de l'UNICEF.

A. Priorités ciblées en matière d'égalité des sexes

7. En 2015, 79 % des programmes de pays financés par l'UNICEF prévoyaient des résultats ayant trait à au moins une priorité ciblée en matière d'égalité des sexes, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2014 (voir fig. 1). Cinq des sept régions concernées ont atteint ou dépassé la moyenne mondiale à cet égard. En outre, cette proportion n'était inférieure à 60 % dans aucun programme de pays, quelle que soit la région concernée, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport au pourcentage le plus bas enregistré en 2014.

Figure 1

Pourcentage de programmes de pays prévoyant des résultats concernant au moins une priorité ciblée en matière d'égalité des sexes (par région), 2014 et 2015

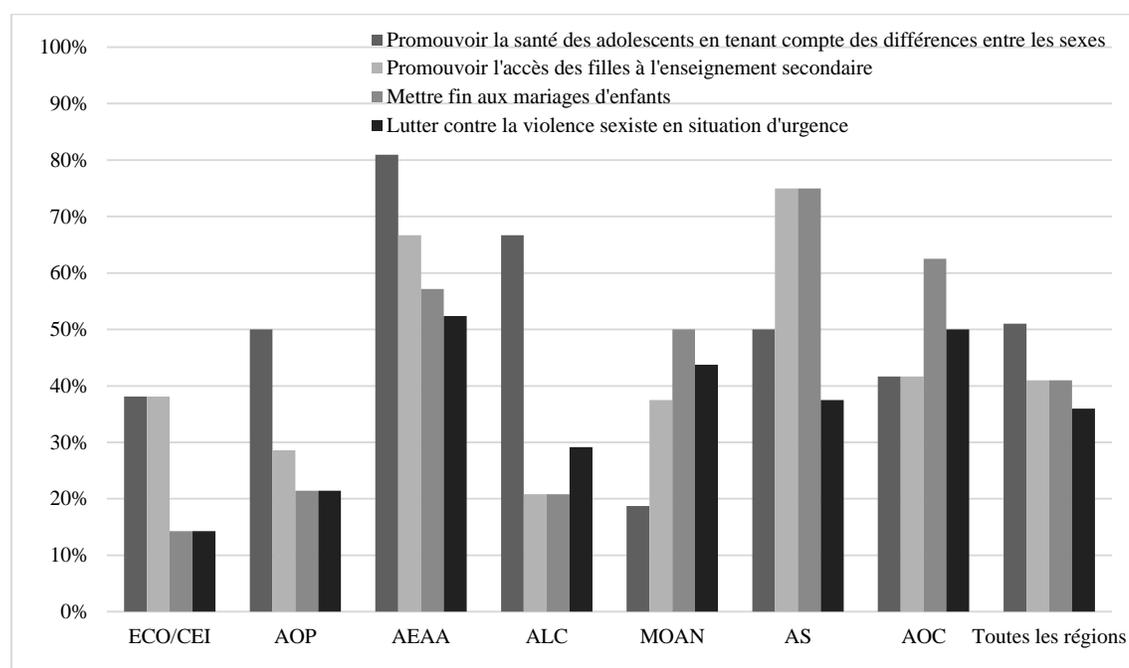


Légende : ECO/CEI = Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants; AOP = Asie orientale et Pacifique; AEAA = Afrique de l'Est et Afrique australe; ALC = Amérique latine et Caraïbes; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord; AS = Asie du Sud; AOC = Afrique de l'Ouest et du Centre.

8. Les priorités ciblées adoptées par les différents bureaux de pays sont formulées en fonction des conditions de vie locales des femmes et des adolescentes dans chaque région (voir fig. 2). Promouvoir la santé des adolescents en tenant compte des différences entre les sexes constitue une priorité dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'accès des filles à l'enseignement secondaire est une priorité de premier plan dans la plupart des régions, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi qu'en Asie du Sud. Les mariages d'enfants et la violence sexiste dans les situations d'urgence sont des sujets de préoccupation majeurs dans les régions suivantes : Moyen-Orient et Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et du Centre, Afrique de l'Est et Afrique australe et Asie du Sud.

Figure 2

Distribution des résultats obtenus pour les quatre priorités ciblées en matière d'égalité des sexes (par région), 2015



Légende : ECO/CEI = Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants; AOP = Asie orientale et Pacifique; AEAA = Afrique de l'Est et Afrique australe; ALC = Amérique latine et Caraïbes; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord; AS = Asie du Sud; AOC = Afrique de l'Ouest et du Centre.

1. Mettre fin aux mariages d'enfants

9. Au niveau mondial, le taux des mariages d'enfants est en baisse mais un grand nombre de filles reste touché : on estime en effet à 280 millions le nombre de filles risquant d'être mariées pendant leur enfance. L'année 2015 a cependant marqué un grand tournant, puisque, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres partenaires, l'UNICEF a réussi à appuyer l'introduction de la cible 5.3, qui porte sur l'abolition du mariage

d'enfants, dans l'objectif de développement durable 5. Il a également joué un rôle prépondérant et fourni un appui technique aux fins de l'élaboration d'un indicateur fiable permettant de mesurer les progrès accomplis, indicateur que la Division de statistique de l'ONU a systématiquement noté comme « excellent ».

10. Afin de mener une action concrète sur le terrain aux fins de la cible susmentionnée, l'UNICEF a collaboré avec le FNUAP et plusieurs partenaires gouvernementaux à l'élaboration du programme mondial conjoint visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. Couvrant 12 pays prioritaires du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne, le programme vise 2,5 millions de filles, risquant d'être mariées ou l'étant déjà. Il est financé à concurrence de 95 millions de dollars, versés par l'Union européenne ainsi que les États ci-après : Canada, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

11. Terminée en 2015, la phase initiale du programme a permis de renforcer des systèmes et des procédures de base dans l'ensemble des 12 pays, d'accélérer les activités prévues par les programmes et d'imprimer un élan et de transmettre des connaissances à un nombre accru de pays. Des plans d'action nationaux (dont trois ont été chiffrés : au Burkina Faso, au Mozambique et en Ouganda) concernant les mariages d'enfants ont été élaborés dans cinq pays du programme mondial. Deux autres pays ont chiffré leur plan d'action national, de façon indépendante du programme mondial.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>	<i>Résultat visé (2017)</i>
Parmi les pays ayant un taux de mariages d'enfants d'au moins 25 %, nombre de pays dotés de stratégies ou plans nationaux chiffrés de lutte contre le mariage d'enfants	1	5	12

12. En 2015, 52 programmes de pays financés par l'UNICEF ont inscrit la lutte contre le mariage d'enfants au nombre de leurs priorités ciblées en matière d'égalité des sexes, contre 44 en 2014. En Afrique, on constate que le renforcement ou l'application des engagements pris par les gouvernements nationaux et l'Union africaine en matière de lutte contre le mariage d'enfants ont connu des avancées notables. Au Ghana, le Fonds a prêté son concours à l'établissement d'un Service chargé de la question du mariage des enfants au Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale. De même, au Mozambique, il a mené une campagne en faveur de l'adoption de la Stratégie nationale de prévention et d'abolition du mariage d'enfants (2015–2019) par le Conseil des ministres. Épaulé par l'UNICEF, l'Ouganda a lancé, en juin 2015, une Stratégie nationale de lutte contre les mariages d'enfants et les grossesses chez les adolescentes. Depuis, le Ministère de l'égalité des sexes, du travail et du développement social a mis en œuvre la stratégie dans 37 districts. Des indicateurs relatifs aux mariages d'enfants et à la santé des adolescents ont été inclus dans le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement. En Éthiopie, le Fonds a mené un dialogue avec des représentants du Gouvernement et d'autres partenaires, dans le dessein d'assurer la formulation d'un engagement national, lequel porterait sur un plan d'étapes officiel visant à mettre fin aux mariages d'enfants, assorti d'une augmentation des dépenses publiques de 10 % aux fins de sa mise en œuvre.

13. Avec l'appui de l'UNICEF, la Zambie a accueilli le premier Sommet des filles africaines sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique, convoqué par l'Union africaine. Jalon essentiel de la campagne de l'Union africaine visant à abolir le mariage des enfants en Afrique, le Sommet a rassemblé plus d'un millier de partenaires issus des services publics et de la société civile de plus de 30 États membres, en vue d'affirmer et de renforcer l'engagement des parties prenantes de la région à mettre fin à cette pratique. À l'appui de la campagne et du Sommet, l'UNICEF a publié le rapport statistique intitulé *A Profile of Child Marriage in Africa*, lequel a, pour la toute première fois, dressé un tableau des tendances et des projections relatives au mariage des enfants en Afrique. Le rapport met en évidence les tendances démographiques qui appellent les pays africains à prendre de toute urgence des mesures de lutte contre cette pratique, sans quoi ils ne pourront pas progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

14. En Asie, l'UNICEF a axé ses efforts sur les partenariats avec les gouvernements des pays ayant un taux élevé de mariage d'enfants ou fortement touchés par le problème, dans l'objectif de favoriser la convergence entre les nombreuses plateformes et initiatives existantes et de renforcer encore la capacité systémique à les faire fonctionner à grande échelle. En Inde (dans 8 États et 14 districts), le Fonds s'est employé à former 262 000 adolescents des deux sexes aux compétences nécessaires à la vie courante, en mettant particulièrement l'accent sur l'information ayant trait à la prévention des mariages d'enfants, des grossesses précoces et des violences sexistes ainsi que sur les moyens de négocier en vue d'éviter pareilles situations. Cette campagne a également permis de sensibiliser quelque 260 000 parents aux mêmes sujets. Faisant fond sur cette expérience, l'UNICEF s'attèle actuellement à l'élaboration de modèles adaptables à différentes échelles aux fins de l'autonomisation des filles et de la prévention du mariage d'enfants au niveau des districts. Dans ce cadre, il prévoit de mettre un éventail d'outils favorisant l'autonomisation des adolescents à disposition des prestataires de services publics et des associations locales investis dans des initiatives telles que le programme national en faveur de la santé des adolescents (Rashtriya Kishor Swasthya Karyakram) ou le programme « Sauver une fille, instruire une fille » (« Beti Bachao, Beti Padhao »).

15. En partenariat avec l'UNICEF, Radio Mozambique a lancé le premier feuilleton radiophonique national alliant divertissement et éducation, intitulé *Ouro Negro*, qui transmet à plus de 1,2 million d'auditeurs, dans les dialectes locaux, des messages essentiels sur le mariage d'enfants. Au Niger, l'UNICEF a poursuivi en 2015 son partenariat avec la station de radio nationale La Voix du Sahel, qui a produit une nouvelle série musicale sur les droits des filles, intitulée *Haske Magani Duku*. L'audience de la chaîne est estimée à 85 % de la population du pays. En Éthiopie, des dirigeants locaux formés à cette fin ont transmis à 500 000 membres des populations locales (dont 300 000 adolescentes) répartis sur trois régions, des messages et des informations sur les droits et aspects juridiques relatifs au mariage d'enfants.

16. Le programme mondial doit permettre de perfectionner encore, aux échelles adéquates, les modèles de prévention du mariage d'enfants et d'atténuation de ses conséquences, afin d'exploiter et de mobiliser les financements de tels programmes au niveau national et de mettre en place un suivi efficace des indicateurs clefs dans les systèmes nationaux d'évaluation.

2. Promouvoir l'accès des filles à l'enseignement secondaire

17. Les progrès réalisés vers la parité des sexes dans l'enseignement secondaire représentent une des plus grandes réussites de l'histoire de l'éducation. Toutefois, les filles les plus pauvres ne sont toujours pas scolarisées et, lorsque les disparités entre les sexes sont les plus prononcées dans le domaine de l'éducation, c'est toujours au désavantage des filles. En 2012, 36 pays (en majorité des États arabes et des pays d'Afrique subsaharienne) comptaient moins de 90 filles pour 100 garçons dans leurs établissements d'enseignement secondaire.

18. Cadre de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 consacré à l'éducation, la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 rappelle que l'égalité des sexes est une condition indispensable au respect du droit de tous à recevoir une éducation. Adoptée au Forum mondial sur l'éducation en mai 2015, la Déclaration définit les modalités d'engagement possibles. On citera à cet égard : le soutien aux politiques, à la planification et aux cadres d'apprentissage tenant compte de la problématique hommes-femmes; l'inscription systématique de cette question au programme de formation des enseignants et dans les matières enseignées; l'élimination des discriminations et des violences sexistes à l'école. L'UNICEF et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) ont apporté une contribution de fond à l'élaboration des cibles relatives à la problématique hommes-femmes et des indicateurs d'équité dans l'éducation qui figurent dans les objectifs du développement durable.

19. En 2015, un rang de priorité important a été attribué à la promotion de l'accès des filles à l'enseignement secondaire dans 53 programmes de pays de l'UNICEF, l'accent ayant été mis sur l'appui à l'apprentissage et aux programmes d'enseignement de qualité, l'apprentissage non conventionnel et la transition vers l'enseignement scolaire classique, le mentorat et la formation des enseignants. Au Kenya, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie, l'influence de clubs de filles et de mentors féminins a permis d'augmenter le taux de scolarisation des filles. En République-Unie de Tanzanie, l'UNICEF a étendu son rayon d'action à 420 établissements. Dans le nord du Nigéria, l'accroissement de la représentation des femmes à des postes à responsabilité a contribué à augmenter de 50 % le nombre de directrices d'établissements d'enseignement secondaire, qui à leur tour offrent aux filles des modèles féminins positifs.

20. En Afghanistan, la construction ou la remise en état de toilettes séparées pour les garçons, les filles et les enseignants, de points d'eau et de murs d'enceinte dans 200 écoles a permis d'améliorer la sûreté et la sécurité et, par conséquent, la rétention des adolescentes à l'école. Au Bangladesh, l'UNICEF a fourni au Ministère de l'éducation une assistance technique visant à intégrer l'apprentissage des compétences psychosociales au programme d'enseignement national. Complétée par la formation d'enseignants à cet effet, l'initiative a bénéficié à 8 millions d'élèves du secondaire, dont 40 % de filles. Environ 30 000 enseignants du primaire et 27 500 enseignants du secondaire ont été mobilisés pour mener auprès des élèves une campagne de dialogue contre le mariage d'enfants.

21. Les grossesses précoces peuvent conduire les adolescentes à abandonner leur scolarité. Au Mexique, l'UNICEF, en partenariat avec le FNUAP, a fourni une assistance technique aux fins de la mise au point d'une stratégie nationale de prévention des grossesses chez les adolescentes. En Sierra Leone, le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie a ouvert, avec le concours de

l'UNICEF, 330 centres d'apprentissage sur l'ensemble du territoire, auxquels se sont inscrites plus de 14 000 adolescentes enceintes ou allaitantes.

22. L'UNICEF poursuit son action visant à renforcer les capacités nationales de conception et de mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence sexiste dans les écoles et alentour, appuyant notamment l'élaboration de politiques et de normes nationales et la création de mécanismes de protection des populations locales. En République-Unie de Tanzanie, il a aidé le Ministère de l'éducation à instaurer en milieu scolaire des mesures permettant aux filles de signaler les avances et les violences sexuelles et à créer des espaces où le soutien psychologique peut être assuré dans de bonnes conditions de sécurité. Dans 104 écoles du Mali, il a appuyé l'instauration de mécanismes d'orientation et de prévention visant à améliorer la détection des actes de violence sexiste et les interventions y relatives. L'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation, qui est codirigée par l'UNICEF, met l'accent sur la sûreté des écoles, s'employant notamment à sensibiliser les États à la nécessité de chercher des moyens d'assurer la sécurité dans les écoles ainsi que dans les transports empruntés par les filles pour se rendre à l'école.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2015</i>	<i>Résultat visé (2017)</i>
Taux de pays dotés de plans ou politiques d'éducation qui prévoient des mécanismes de prévention et d'intervention concernant la violence sexiste en milieu scolaire	22 %	32 %

23. Dans les 14 pays où il œuvre à renforcer la cohésion sociale, la sécurité humaine et la résilience dans le cadre du programme « Consolidation de la paix, éducation et plaidoyer », l'UNICEF a consacré des efforts importants à la lutte contre les différents désavantages rencontrés par les filles et les femmes dans le système éducatif. Les stratégies mises en place en Éthiopie et au Pakistan ont notamment visé à modifier les programmes d'enseignement pour retirer des manuels les stéréotypes sexistes et toute connotation négative associée aux femmes. Des codes de conduite pour lutter contre la violence sexiste ont été adoptés en Éthiopie et au Libéria. De même, au Soudan du Sud, du matériel et un soutien financier ont été fournis aux filles et des infrastructures ont été mises en place à leur intention en vue d'accroître leur taux de fréquentation scolaire. On citera à cet égard les fournitures scolaires, les trousseaux d'hygiène féminine, les installations sanitaires et les transferts en espèces. Parmi ses priorités les plus importantes, le Fonds s'attache à favoriser la présence des filles dans les écoles et à améliorer leurs conditions d'apprentissage ainsi que leur sécurité dans les nombreuses situations humanitaires en vigueur.

3. Promotion de la santé des adolescents dans le respect de l'égalité des sexes

24. En 2015, un total de 65 pays de programme de l'UNICEF ont fait de la santé différenciée des adolescents une priorité. Le PAES est un cadre adapté pour traiter les questions intersectorielles s'y rapportant, notamment les grossesses précoces et l'anémie, la prévention du VIH et du sida, la gestion de l'hygiène menstruelle et les mutilations et ablations génitales féminines, cadre dans lequel se sont inscrites les activités menées par l'UNICEF en 2015, notamment celles visant à ce que des cibles liées à la santé des adolescents soient incluses dans les objectifs de

développement durable portant sur la santé (la santé maternelle et procréative, et le VIH et le sida), l'eau et l'assainissement (l'assainissement et l'hygiène, notamment la gestion de l'hygiène menstruelle pour les femmes et les filles) et l'égalité des sexes (les mutilations et ablations génitales féminines en tant que pratiques traditionnelles néfastes).

25. Parallèlement, l'UNICEF, qui joue un rôle moteur dans l'élaboration du cadre d'application de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, a mené des activités en faveur de la santé des adolescents à l'échelle internationale et nationale. Il s'est également employé à appeler l'attention sur la prévention du VIH et du sida (en particulier chez les filles) et a, en collaboration avec ONUSIDA et d'autres partenaires, supervisé le lancement mondial de la campagne All In to #EndAdolescentAIDS.

26. La stratégie de l'UNICEF en matière de santé pour la période 2015-2030 met particulièrement l'accent sur l'amélioration des services destinés aux adolescentes enceintes ou qui ont déjà eu un ou plusieurs enfants. Parallèlement à cela, la réduction du taux de grossesse chez les adolescentes et des risques associés reste une priorité. Cette stratégie vise à offrir un ensemble complet de services aux adolescents en accordant une place particulière à la prévention et au traitement du VIH et du sida chez les adolescents et en continuant de tirer parti du vaccin contre le virus du papillome humain. La prévention des mariages d'enfants et l'augmentation du taux de rétention scolaire des adolescentes sont deux priorités intrinsèquement liées.

27. L'UNICEF a appuyé plusieurs pays dans l'élaboration de politiques nationales relatives à la santé des adolescents favorisant l'égalité des sexes. On compte désormais 84 pays ayant établi un plan chiffré pour réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes, ce qui se rapproche de l'objectif de 93 pays fixé pour 2017. En Mauritanie, l'UNICEF a concouru à la prise en compte de la santé des adolescents dans la stratégie nationale pour la santé procréative pour 2016-2020. Au Bangladesh, au Kenya et au Rwanda, il a appuyé l'élaboration de stratégies nationales pour la santé (et la santé procréative) des adolescents. Au Kenya, cela comprenait la mise à l'essai des outils du système d'information sanitaire pour les données ventilées concernant les adolescents, tandis qu'au Bangladesh, l'accent était clairement mis sur les grossesses chez les adolescentes. Au Rwanda, la stratégie a été élaborée en collaboration avec des jeunes. Elle porte une attention particulière non seulement à la prévention du VIH et à la santé procréative, mais également à la rétention scolaire et à la prévention de la violence sexiste.

28. En Amérique latine, l'UNICEF a aidé des pays à mettre en place des programmes de prévention des grossesses, de promotion de l'égalité des sexes, des droits liés à la sexualité et des droits liés à la procréation, et d'aide aux mères adolescentes. Au Costa Rica, des programmes d'éducation destinés aux mères adolescentes et de prévention des grossesses ont été mis en place en collaboration avec le Ministère de la santé publique. En République bolivarienne du Venezuela, des services tenant compte des disparités entre les sexes ont été proposés aux adolescents dans plus de 35 centres de santé du pays.

29. En Inde, l'UNICEF a dirigé son action vers la réduction des cas d'anémie chez les adolescentes en aidant le Gouvernement à généraliser le programme de supplémentation hebdomadaire en fer et en acide folique à tous les États du pays. L'UNICEF a appuyé l'institutionnalisation d'un système de suivi en temps réel dans

l'État de l'Uttar Pradesh, qui a le programme de distribution de micronutriments le plus important du pays, s'adressant à 49 millions d'adolescentes et d'adolescents. On a également constaté une explosion des politiques et plans de réduction des cas d'anémie chez les filles : 49 pays en étaient dotés en 2015 contre 27 en 2013.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Nombre de pays dotés d'un plan chiffré visant à réduire les grossesses chez les adolescentes	83	84	93
Nombre de pays dotés d'une politique ou d'un plan visant à réduire les cas d'anémie chez les filles	27	49	50

30. Le nombre de pays ayant mené des interventions d'une efficacité avérée, à fort impact et fondées sur des données probantes pour lutter contre le VIH chez les adolescents dans le cadre de leur stratégie nationale est passé de 26 en 2014 à 31 en 2015. L'UNICEF a aidé 19 pays¹ à mobiliser un grand nombre de parties prenantes afin qu'elles contribuent aux évaluations nationales visant à renforcer les programmes nationaux de lutte contre le VIH chez les adolescents.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Nombre de pays dotés de stratégies nationales de lutte contre le VIH et le sida prévoyant des interventions d'une efficacité avérée, à fort impact et fondées sur des données probantes pour lutter contre le VIH chez les adolescents	26	31	38

31. En se fondant sur de nouvelles données relatives aux effets de la prophylaxie avant l'exposition (PrEP) sur la prévention de nouvelles infections à VIH, l'UNICEF a réalisé une consultation mondiale en 2015 afin d'étudier les aspects cliniques, éthiques et opérationnels de l'administration de traitements prophylactiques par voie orale. À la suite de cela, la Facilité internationale d'achat de médicaments a financé un projet de démonstration sur cinq ans à hauteur de 45 millions de dollars en Afrique du Sud, au Brésil et en Thaïlande pour apporter des informations quant à la faisabilité et l'acceptabilité de la fourniture de médicaments antirétroviraux avant l'exposition aux adolescents à haut risque, âgés de 15 à 19 ans et sexuellement actifs, en particulier les filles.

32. Les programmes de l'UNICEF qui visent à rendre les toilettes des écoles mieux adaptées aux filles, en mettant à leur disposition les moyens de gérer leur hygiène menstruelle, permettent de répondre à leur besoin de dignité, d'intimité, de sécurité et de santé dans le cadre scolaire. Dans trois États indiens, on estime que 394 000 adolescentes et leurs parents, issus de populations défavorisées, ainsi que des travailleurs sociaux, ont été sensibilisés aux normes de genre et aux idées reçues sur l'hygiène menstruelle. Au Kenya, 127 écoles de 14 comtés ont bénéficié d'un programme de gestion de l'hygiène menstruelle et reçu une formation sur l'égalité des sexes ainsi que des latrines, des sanitaires et des serviettes hygiéniques.

¹ Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haïti, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kenya, Lesotho, Mozambique, Namibie, Nigéria, Philippines, Rwanda, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Ukraine et Zimbabwe.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Nombre de pays ayant intégré les objectifs de gestion de l'hygiène menstruelle dans les stratégies et les plans opérationnels sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène à l'école	22	29	48

33. Grâce au Programme conjoint FNUAP-UNICEF concernant les mutilations et ablations génitales féminines, plus de 2 000 collectivités, rassemblant 5 millions de personnes dans 14 pays, ont déclaré avoir abandonné ces pratiques en 2015. Ce programme couvre 16 pays d'Afrique et le Yémen. Ses résultats montrent que, là où la population s'est engagée collectivement à abandonner les mutilations et ablations génitales féminines, près de 70 % des filles en ont été préservées.

34. Le dialogue à vocation préventive s'accompagne de services, en particulier de soins dispensés aux filles et femmes victimes de ces pratiques. En Égypte, plus de 42 000 filles ont bénéficié d'au moins une prestation de santé liée aux mutilations et ablations génitales féminines. Au Soudan, 26 000 jeunes mères ont reçu des conseils personnalisés sur l'intérêt qu'il y avait à épargner de telles opérations à leurs filles.

35. Le renforcement de l'accès des adolescents, en particulier des filles, au système de prestations sanitaires reste une priorité pour l'UNICEF. Une autre priorité est l'amélioration de l'intégration des services d'information, d'aide et de santé répondant aux besoins multiples des adolescentes (et des adolescents) grâce à la mise en place de plateformes uniques les accompagnant dans la prévention des grossesses, l'exposition au VIH, au sida et aux maladies sexuellement transmissibles, en cas de déficit nutritionnel, dans le passage à la puberté et la gestion de l'hygiène menstruelle, et en cas de pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations et ablations génitales féminines.

4. Lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence

36. Compte tenu de l'augmentation du nombre de crises humanitaires ayant suscité une intervention de l'UNICEF en 2015, la proportion de bureaux de pays qui s'efforcent de lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence a elle aussi augmenté, passant de 41 en 2014 à 46 en 2015. L'ampleur et le retentissement des crises nouvelles ou majeures, telles que la situation en République arabe syrienne et la crise des migrants et des réfugiés en Europe, donnent un coup de projecteur sans précédent sur la violence sexiste qui sévit dans les situations d'urgence et montrent qu'elle constitue une atteinte répandue, qui menace la vie même et exige des mesures de lutte bien plus fermes. Par sa contribution à l'élaboration du plan associé à l'appel à l'action pour la période 2015-2020 lancé par 15 pays et 25 organisations de la société civile en octobre 2015, l'UNICEF a permis des avancées importantes en matière de lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Il a également joué un rôle primordial dans la prise en compte de ce phénomène dans plusieurs cibles des objectifs de développement durable, notamment celles liées aux objectifs 5, 8 et 16.

37. De concert avec le FNUAP, l'UNICEF a publié et diffusé la version révisée des Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations. Il en a également facilité l'application en fournissant services et aide intersectoriels à près

de 2 millions de femmes et d'enfants se trouvant dans des situations d'urgence diverses, soit plus de quatre fois plus qu'en 2014.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>
Proportion de pays recevant une aide humanitaire pour lesquels il existe un mécanisme de coordination spécialisé dans la protection de l'enfance qui respecte les normes de coordination énoncées dans les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.	74 %	76 %
Nombre d'enfants et de femmes subissant une situation de crise humanitaire identifiés par l'UNICEF comme ayant subi ou risquant de subir des violences sexuelles et ayant reçu au moins une sorte d'aide intersectorielle (santé, soutien psychosocial, conseil juridique, espace protégé, trousse d'hygiène féminine, etc.)	432 757	1 958 663

38. Au Myanmar, l'UNICEF a collaboré avec les groupes chargés de la protection de l'enfance et de la violence sexiste pour former 950 agents spécialisés dans les questions de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène affectés dans des camps de l'État de Rakhine, où ils ont installé des dispositifs d'éclairage solaire et réaménagé les installations sanitaires de façon à séparer les hommes des femmes, facilitant ainsi l'utilisation de ces lieux par les femmes et les filles. En République centrafricaine, près de 72 000 femmes et 36 000 filles ont pu avoir accès à des installations sanitaires sûres et, au Népal, plus de 64 000 femmes et filles ont pu avoir accès à une eau sans risque sanitaire et à des services d'assainissement. Afin de promouvoir la dignité, la mobilité, la protection et l'hygiène, l'UNICEF a distribué des trousse d'hygiène féminine à 21 500 filles et femmes en âge de procréation en République démocratique du Congo, en Éthiopie et au Soudan du Sud. Au Malawi, conscient du lien qui existe entre difficulté d'accès à la nourriture et violence sexiste, il a formé des agents de distribution de nourriture et de contrôle des versements d'espèces à la prévention de la violence sexiste, de l'exploitation sexuelle et de la maltraitance.

39. Dans le cadre du programme Communities Care: Transforming Lives and Preventing Violence, l'UNICEF a formé 542 prestataires de services, mobilisé 42 918 personnes dans le cadre d'activités locales et diffusé des émissions de radio ayant touché 17 096 autres personnes afin de les sensibiliser à la violence sexiste en Somalie et au Soudan du Sud. À la suite du séisme qui s'est produit au Népal en 2015, il a travaillé à la réduction des risques de violence sexiste, notamment en créant 3 445 groupes de femmes dans 14 districts touchés par la catastrophe. En outre, 325 874 autres personnes ont été informées des moyens de prévention de la violence sexiste et de lutte contre ce fléau.

40. Au Soudan du Sud, l'UNICEF a déployé son action dans 20 comtés de 6 États différents afin de fournir à 85 257 enfants et femmes des services liés à la violence sexuelle dans les crises humanitaires (prise en charge, gestion clinique des victimes de viol, consultations de spécialistes, accès à des centres pour femmes, sensibilisation, dialogue avec la population, séances d'information dans des dispensaires. Dans l'État de Palestine, les centres familiaux ont offert à 27 262 enfants (13 710 filles et 13 552 garçons) et 44 228 aidants familiaux (32 464 femmes et 11 764 hommes) des services liés aux besoins des enfants et tenu des séances de sensibilisation à des questions telles que les mariages d'enfants, le

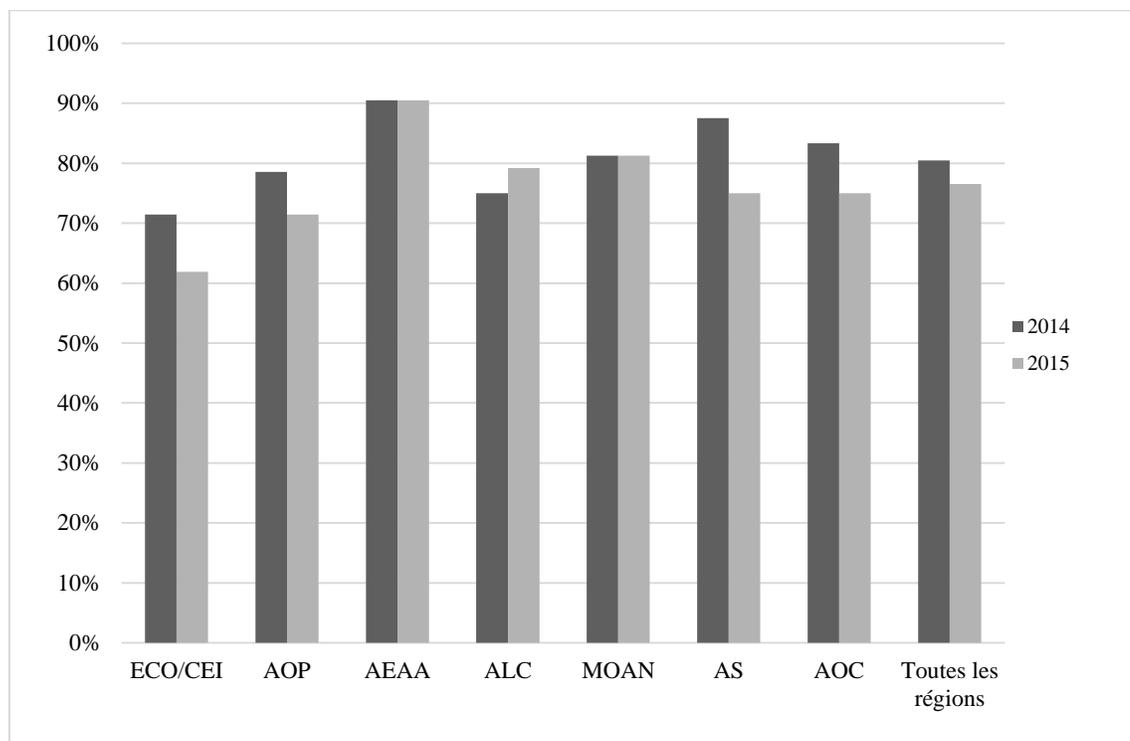
harcèlement sexuel et la violence sexuelle contre les filles et la participation des garçons à la violence de proximité.

41. En 2015, l'UNICEF a pris acte du fait que l'afflux de migrants et de réfugiés en Europe signifiait qu'il fallait redoubler d'efforts pour lutter contre la violence sexiste dans ce contexte. En Croatie, en Serbie et en ex-République yougoslave de Macédoine, l'UNICEF et ses partenaires ont mis des espaces sûrs à la disposition de 57 515 enfants courant le risque d'être victimes d'exploitation sexuelle, de violences et de traite. L'UNICEF intègre de plus en plus la prévention de la violence sexiste et la lutte contre ce phénomène dans ses évaluations concernant la réduction des risques liés aux catastrophes. En Éthiopie, par exemple, l'UNICEF et le FNUAP ont appuyé la prise en compte de la violence sexiste dans l'évaluation rapide des besoins provoqués par la sécheresse exceptionnelle qui devrait toucher 10,2 millions de personnes.

B. Intégration du principe de l'égalité des sexes

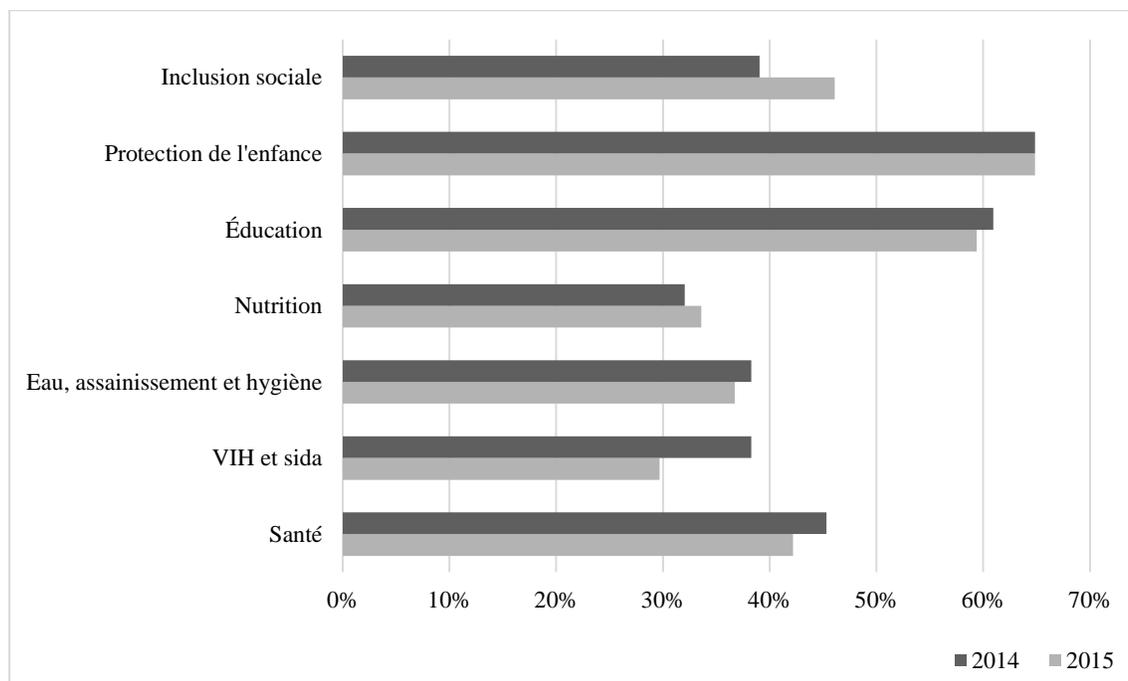
42. On estime que 77 % des programmes de pays soutenus par l'UNICEF tenaient compte d'au moins un résultat d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les sept domaines d'action du plan stratégique (voir fig. 3). Bien que l'éducation et la protection de l'enfance conservent le pourcentage d'intégration le plus élevé, on constate une variation annuelle de la répartition dans les différents domaines (voir fig. 4).

Figure 3
**Pourcentage de pays prenant en compte au moins un résultat d'intégration
 de la problématique hommes-femmes (par région) en 2014 et 2015**



Légende : ECO/CEI = Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants; AOP = Asie orientale et Pacifique; AEAA = Afrique de l'Est et Afrique australe; ALC = Amérique latine et Caraïbes; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord; AS = Asie du Sud; AOC = Afrique de l'Ouest et du Centre.

Figure 4
**Répartition des résultats d'intégration de la problématique hommes-femmes
 par domaine en 2014 et 2015**



1. Santé

43. Le nombre de pays dotés de plans de mise en œuvre chiffrés pour les soins de santé aux mères, aux nourrissons et aux enfants est passé de 62 en 2014 à 64 en 2015. L'appui à la santé maternelle et infantile (SMI) a été particulièrement important dans les situations d'urgence. Au Soudan, l'UNICEF a formé 233 sages-femmes locales pour améliorer l'accès de 400 000 femmes enceintes aux services de SMI. Dans l'État de Palestine, 49 % des femmes en période postnatale ont bénéficié du programme de visites à domicile après l'accouchement, ce qui a permis de toucher les mères et les nourrissons à haut risque.

44. Au Pakistan, pour parvenir aux résultats souhaités, il était essentiel de comprendre que la communication au sujet du programme de lutte contre la poliomyélite avait des répercussions sur la problématique hommes-femmes. Dans le cadre de la nouvelle version de la stratégie de lutte contre la poliomyélite, qui vise à faire vacciner les enfants qui ne l'avaient pas été, l'UNICEF a aidé à repenser la communication autour de la poliomyélite afin que les vaccinateurs soient perçus comme des défenseurs de la population locale. Au total, 2 152 agents de communication (44 % de femmes) et 2 291 travailleurs sociaux spécialisés dans la lutte contre la poliomyélite (72 % de femmes), déployés dans 53 districts à haut risque, ont été formés à cette nouvelle approche, leur permettant ainsi de dissiper les soupçons qui pesaient quant à leur rôle. Grâce à cette stratégie, des familles auparavant réticentes ont été convaincues d'accroître la participation des femmes à l'exécution du programme, faisant passer leur proportion de 35 % en 2013 à 46 %

en 2015. Ces efforts ont permis de faire passer le nombre d'enfants qui n'ont pas été vaccinés du fait du manque d'accessibilité de 500 000 à moins de 16 000.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Nombre de pays produisant des estimations de la mortalité néonatale et infantile différenciées par sexe	42	44	62

45. La préférence pour les garçons entraîne des discriminations dans les soins dispensés pendant l'enfance, augmentant la mortalité des bébés de sexe féminin, malgré leur avantage biologique. En 2015, l'UNICEF a mené une étude systématique des infections les plus répandues chez les enfants et des cas d'inégalité des sexes. Les résultats ont montré une nette discrimination contre les filles soignées pour une pneumonie et d'autres maladies fébriles en Chine, en Inde, en Iraq, au Viet Nam et dans d'autres pays. Il s'agira là d'un domaine d'action important dans les années à venir. Il faudra encourager les parents à exiger les mêmes soins pour les garçons et les filles, accroître l'aide aux soignants et l'appui aux installations afin de diagnostiquer le plus tôt possible et de traiter les filles aussi bien que les garçons et parvenir aux mêmes résultats en matière de réduction de la mortalité infantile.

2. VIH et sida

46. En 2015, l'UNICEF a aidé à intégrer les objectifs d'égalité des sexes pour les femmes enceintes et les filles, les mères, les enfants et les adolescents dans la stratégie d'ONUSIDA pour 2016-2021 et le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités. Il y est expressément dit qu'il est impératif que les pays collectent, analysent et mettent à profit les données ventilées par âge et par sexe.

47. Grâce aux interventions et au rôle moteur de l'UNICEF au sein de l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'élimination de la transmission mère-enfant, 21 des 22 pays du Plan mondial mettant en œuvre des politiques nationales à cet égard proposent désormais l'option B+ : il s'agit d'un traitement antirétroviral à prendre à vie pour toutes les femmes enceintes et les mères vivant avec le VIH, faisant de la santé des femmes et des mères une priorité dans l'effort d'élimination de la transmission verticale et d'aide aux enfants qui, non seulement ont survécu au VIH, mais s'épanouissent car leur mère est toujours en vie. L'UNICEF est également le fer de lance de programmes encourageant les mères à poursuivre leur traitement antirétroviral et les soins après l'accouchement en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Malawi et en Ouganda, sauvant ainsi la vie des mères et jouant un rôle essentiel dans la réduction du nombre de nouvelles infections à VIH verticales chez les enfants.

48. Dans les pays ayant une forte prévalence du VIH, les crises humanitaires peuvent provoquer une interruption de grande ampleur de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et des traitements antirétroviraux. En Ouganda, l'UNICEF a aidé à mettre en place des services de planification de la famille, notamment la prophylaxie postexposition (PPE) pour les victimes de viol, dans tous les camps de réfugiés. C'est la raison pour laquelle la proportion de victimes de viol ayant bénéficié de la PPE est restée élevée, à 96 %. En Ukraine, l'UNICEF, au travers du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, a aidé à prolonger d'un an le traitement antirétroviral chez plus de 8 000 femmes,

hommes, filles et garçons vivant avec le VIH, et à dépister le VIH pour plus de 31 000 femmes enceintes et leur enfant.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Pourcentage de femmes enceintes séropositives dans des crises humanitaires ayant reçu un traitement en prévention de la transmission mère-enfant du VIH	54 %	59 %	80 %
Nombre de pays ayant entrepris un examen sous l'angle de la problématique hommes-femmes de leur politique ou stratégie relative au VIH dans le plan national actuel pour le développement avec l'appui de l'UNICEF	18	13	38
Nombre de pays dotés de politiques nationales de dispense d'une éducation sexuelle et d'un apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne dans les classes supérieures du primaire pour lutter contre le VIH	28	34	38

3. Nutrition

49. L'UNICEF a défendu avec succès l'intégration de l'allaitement naturel dans la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030). En République populaire démocratique de Corée, l'UNICEF a encouragé l'allongement du congé de maternité de cinq à huit mois, et au Viet Nam de quatre à six mois, afin d'inciter les mères à allaiter leur enfant exclusivement au sein pendant au moins six mois.

50. On a constaté une augmentation du nombre de pays dotés de politiques ou de plans ciblant la réduction des cas d'anémie chez les femmes. Ce nombre est passé de 70 en 2013 à 91 en 2015, ce qui est encourageant pour la réalisation de l'objectif de 100 pays d'ici à 2017. Davantage de pays mènent également des examens sous l'angle de la problématique hommes-femmes de leurs politiques ou stratégies relatives à la nutrition. Toutefois, les progrès en la matière ont été plus lents, le nombre de pays étant passé de 16 en 2013 à seulement 21 en 2015, ce qui est encore loin de l'objectif de 40 d'ici à 2017.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Nombre de pays dotés d'une politique ou d'un plan visant à réduire l'anémie chez les femmes	70	91	100
Nombre de pays ayant entrepris un examen sous l'angle de la problématique hommes-femmes de leur politique ou stratégie relative à la nutrition dans le cycle du plan national actuel pour le développement	16	21	40

51. L'UNICEF travaille à la généralisation du programme de supplémentation en fer et en acide folique de l'alimentation des femmes et des filles défavorisées sur la totalité du territoire des pays concernés Au Mali, l'UNICEF s'est associé à des organisations non gouvernementales locales afin d'accélérer la généralisation des interventions locales en matière de nutrition dans deux districts ciblés, faisant augmenter la couverture des interventions de 42 % entre 2012 et 2015. Dans

certains districts au Bangladesh, la couverture du programme de supplémentation chez les femmes enceintes est passée de 32 % en 2012 à 55 % en 2015.

52. En 2015, sur 122 pays, 93 ont mis en place un système national de gestion de l'information permettant de ventiler les données par âge et par sexe. L'intégration de nouveaux outils de mesure liés à la problématique hommes-femmes dans les systèmes d'information et d'analyse représente un formidable potentiel. On peut penser par exemple à l'appui à la communication ou à la prise de décisions concernant la nutrition pour les femmes s'occupant d'enfants.

4. Eau, assainissement et hygiène

53. En 2015, l'UNICEF a supervisé l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur les filles, qui fait une large place à l'emploi du temps des filles, à leur santé, à leur scolarisation et aux incidences du programme « Eau, Assainissement et Hygiène pour tous » sur leur autonomisation dans la vie quotidienne. Comme le montre ce rapport, le manque de données ventilées par âge et par sexe constitue un obstacle majeur pour déterminer si les filles bénéficient effectivement des investissements réalisés dans l'infrastructure et les programmes et si ceux-ci répondent à leurs besoins.

54. Doter les écoles et les centres de soins de points d'eau, de latrines et d'installations sanitaires, notamment de toilettes à l'usage exclusif des femmes et des filles et d'un approvisionnement en eau potable, est l'une des priorités essentielles de l'UNICEF. En 2015, le Fonds a fourni une aide directe à 25 876 écoles à travers le monde (contre 10 596, soit plus de deux fois moins, en 2014) pour y améliorer les programmes et les moyens d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Il a aidé 733 centres de soins à se doter de points d'eau, de latrines et d'installations sanitaires dans plus de 33 pays. Au Kenya, il a apporté son concours à un projet visant à moderniser un réseau de centres d'excellence en matière de santé maternelle et néonatale en leur permettant de s'approvisionner régulièrement en eau.

55. L'UNICEF a également favorisé la participation des femmes à la gestion des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et s'est employé à répondre aux besoins des femmes et des filles dans des situations d'urgence. Au Ghana, 42 équipes de gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement tenant compte des sexospécificités ont été constituées au niveau local; la totalité des femmes et des filles ciblées (25 000) ont reçu une formation spécifique qui leur a permis de participer à la gestion des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. En 2015, dans des situations de crise humanitaire, l'UNICEF a distribué des produits d'hygiène féminine à 1,37 million de femmes et de filles, dépassant ainsi l'objectif fixé (1,24 million).

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Pourcentage de pays appliquant une stratégie nationale visant à éliminer la défécation à l'air libre	63 %	57 %	70 %
Nombre de pays où 50 % au moins des écoles primaires sont dotées de latrines adaptées aux filles	32	37	65
Nombre de pays où plus de 50 % des établissements d'enseignement primaire et secondaire disposent de points d'eau, de latrines et d'installations sanitaires conformes aux normes nationales	26	29	100

5. Éducation

56. En tant qu'organisme chef de file de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), dont il assure le secrétariat, l'UNICEF contribue à promouvoir l'éducation des filles et l'égalité des sexes en favorisant l'échange de connaissances et la mise en commun de solutions fondées sur des données factuelles. En 2015, l'UNGEI a été à l'origine du consensus qui s'est forgé autour de la nécessité d'élaborer des plans sectoriels tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation, et d'éliminer la violence et la discrimination sexistes dans les écoles conformément à la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 et au Cadre d'action.

57. Pour obtenir des résultats concrets sur le terrain, l'UNICEF a contribué, de concert avec l'UNGEI, à l'exécution d'un programme de lutte contre la violence sexiste en milieu scolaire dans quatre pays (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger). Ce programme a touché plus de 275 000 élèves entre 2012 et 2014. En Éthiopie, la prévention de la violence sexiste en milieu scolaire a été incorporée dans le programme de développement du secteur de l'éducation qui vient d'être lancé, et figure en bonne place dans la stratégie en faveur de l'égalité des sexes dans l'éducation. En Côte d'Ivoire et au Malawi, des dispositifs locaux de protection ont été mis en place dans différents secteurs pour répondre aux besoins des enfants victimes de violence sexiste en milieu scolaire. Des associations de mères ont également vu le jour pour fournir conseils et appui aux enfants concernés, en étroite collaboration avec les écoles.

58. L'UNICEF utilise des données ventilées par sexe, lieu de résidence et condition économique pour aider les autorités à donner aux filles et aux garçons les plus défavorisés les mêmes possibilités de s'instruire. Depuis 2012, le Fonds a aidé le Ministère de l'éducation en Afghanistan à scolariser 380 000 enfants, dont 207 361 filles, dans 3 700 écoles communautaires au niveau primaire. Depuis, 132 000 d'entre eux sont entrés dans le système scolaire public en fin de troisième année. Au Yémen, plus de 22 000 enfants non scolarisés, dont 80 % de filles, dans les villes d'Hodeida, Hajjé et Taëz, ont accédé à un enseignement de type scolaire ou non scolaire. Au Pakistan, le Fonds a aidé 10 000 comités de gestion des écoles à renforcer leurs capacités, notamment de façon à mieux adapter les écoles aux besoins des filles, ce qui a permis de scolariser 211 379 filles dans le primaire.

6. Protection de l'enfance

59. L'UNICEF a participé à la révision des politiques de protection de l'enfance en se fondant sur des analyses des problèmes propres à chaque sexe dans 33 pays. En Argentine, le Fonds a aidé la Cour suprême à constituer un registre national centralisé où sont répertoriés les cas d'homicides sexistes, notamment grâce à un module interactif facilitant la saisie d'indicateurs ventilés par sexe. Au Paraguay, où un grand nombre de filles sont employées comme domestiques, l'action de sensibilisation du Fonds a conduit à l'adoption en 2015 d'une loi interdisant le travail domestique des mineurs de 18 ans. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, elle a poussé la Commission parlementaire de la santé et du bien-être familial à ouvrir une enquête parlementaire sur les violences faites aux femmes et aux enfants. Le Fonds a également aidé le Ministère de la santé à constituer la toute première base de données sur les indicateurs de prestation de services dans ce domaine.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Nombre de pays ayant révisé ou amélioré leurs politiques de protection de l'enfance en s'inspirant d'une analyse des problèmes propres à chaque sexe conduite avec l'appui de l'UNICEF	33	33	70

60. La parité des sexes en matière d'enregistrement des naissances est atteinte dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, mais les expériences nationales donnent à penser que les rôles dévolus à chacun des deux sexes et les attentes qu'ils suscitent peuvent favoriser la sous-déclaration des naissances, tant des filles que des garçons. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'UNICEF a appuyé l'élaboration et l'adoption de la loi Lukautim Pikinini en 2015, qui met notamment un terme à la discrimination à l'encontre des enfants nés hors mariage. Au Cambodge, le Fonds a soutenu le dialogue interconfessionnel sur la parentalité positive et la protection des enfants contre la violence et les mauvais traitements, ce qui lui a permis de sensibiliser quelque 529 436 chefs religieux et leurs congrégations et 136 614 enfants, dont 48 % de filles. En République démocratique du Congo, il a contribué à des actions conduites auprès de 187 821 personnes, dont 71 901 femmes, 68 749 hommes, 10 618 filles et 36 553 garçons, pour les sensibiliser à la prévention de la violence sexuelle et les aider à savoir comment et où contacter les services d'aide aux victimes. Au Burkina Faso, il a poursuivi ses activités en vue d'éliminer le travail des enfants dans le secteur informel de l'extraction de l'or et a fait sortir 5 000 enfants supplémentaires hors des mines, ce qui porte à 25 182 le nombre total d'enfants – pratiquement autant de filles que de garçons – qui ont quitté ce secteur.

7. Inclusion sociale

61. L'UNICEF aide plus de 70 pays à concevoir, exécuter et développer des programmes de transfert de fonds. Ces programmes s'adressent avant tout aux ménages dirigés par une femme et contribuent à renforcer le statut économique des femmes, leur capacité à prendre des décisions, leur sécurité financière, leur estime de soi et leur participation au marché du travail. Au Ghana, l'UNICEF a contribué à faire bénéficier 50 000 ménages pauvres supplémentaires du programme visant à renforcer les moyens de subsistance pour lutter contre la pauvreté (« Livelihood

Empowerment Against Poverty, LEAP »), qui touche désormais 150 000 ménages. Il a également appuyé la conception et la mise en œuvre du programme « LEAP 1000 », une extension récente du programme LEAP qui vise les ménages comportant des femmes enceintes et des enfants de moins de 1 an.

<i>Indicateur de résultat</i>	<i>2013</i>	<i>2015</i>	<i>Cible (2017)</i>
Nombre de pays qui ont révisé leur législation et orientations administratives nationales conformément aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	55	89	110

62. Au Rwanda, l'UNICEF a aidé les autorités à adapter la conception d'un grand programme de travaux publics pour diversifier les emplois proposés et faire assurer la garde des enfants sur les chantiers. Au Népal, grâce aux actions de sensibilisation du Fonds et à l'appui qu'il a fourni à des interventions contre la violence sexiste, les autorités ont augmenté de 27 % le budget de l'exercice 2015-2016 consacré à des programmes de promotion de la femme.

III. Renforcement institutionnel

63. Le Plan d'action définit cinq indicateurs de suivi des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités institutionnelles et des dispositifs mis en place pour favoriser l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes : a) les dépenses afférentes aux programmes en faveur de l'égalité des sexes; b) les effectifs et capacités alloués aux questions d'égalité des sexes; c) les résultats en matière d'égalité des sexes des plans de gestion des programmes de pays; d) les résultats en matière d'égalité des sexes relevés lors des évaluations des programmes de l'UNICEF; et e) l'efficacité de la mise en commun des connaissances et des communications pour la promotion de l'égalité des sexes. La poursuite des actions engagées pour renforcer les dispositifs et capacités au cours de la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action a permis de faire progresser la plupart de ces indicateurs.

A. Efficacité de la mise en commun des connaissances et des communications

64. La réunion du réseau pour l'égalité des sexes que l'UNICEF a organisée en 2015 a rassemblé des spécialistes, des responsables, des experts spécialisés et des membres de la direction de toutes les composantes de l'organisation venus pour partager les enseignements qu'ils avaient tirés de leurs activités, faire le point sur les progrès accomplis et établir la liste des priorités afin d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action. Dans son intervention, le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné l'importance capitale du Plan d'action pour les résultats de l'organisation. Un groupe d'études officiel et un réseau élargi d'experts et de défenseurs de l'égalité des sexes ont été constitués et un site a été mis à la disposition de cette équipe virtuelle.

65. Aux niveaux régional et national, le Plan d'action et les progrès réalisés dans ce cadre ont régulièrement figuré à l'ordre du jour des réunions des équipes de gestion. Des approches novatrices et des données d'expérience sur le terrain concernant l'application du Plan d'action ont également été mises en commun lors de réunions du réseau et de rencontres thématiques, de présentations vidéo, de webinaires et de conférences. L'UNICEF a fait de l'égalité des sexes l'une des 10 priorités des activités de sensibilisation qu'il mène aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce cadre, il a organisé et participé à des forums, notamment à une conférence sur la gestion de l'hygiène menstruelle, et à de multiples manifestations parallèles, dont une parrainée par l'UNGEI et d'autres partenaires en marge de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme pour éliminer la violence sexiste en milieu scolaire. Il a contribué à la rédaction d'articles publiés dans des blogs dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la fille, il s'est aussi engagé, aux côtés de plusieurs organismes des Nations Unies et de nombreux partenaires, à réaliser des investissements en faveur des adolescentes.

66. Pour la Journée internationale de la fille, l'UNICEF a donné carte blanche sur son compte Twitter à un groupe de jeunes gens passionnés par les questions liées aux filles. Plus de 2,9 millions d'utilisateurs de Facebook ont reçu un article intitulé « Laissons les filles être des filles » et 152 100 ont lu le slogan « Quand les filles ont le droit d'être des filles, nous allons tous mieux ». Ce message est le troisième de la page Facebook de l'UNICEF à avoir été le plus largement diffusé en 2015. De toutes les activités de communication et de sensibilisation du public menées par l'UNICEF, les récits et les textes ayant trait à l'égalité des sexes, plus particulièrement au vécu des adolescentes, ont toujours suscité le plus de réactions. La vidéo qui a eu la plus grande résonance sur les réseaux sociaux en 2015 est celle d'une Syrienne de 7 ans racontant son voyage pour arriver en Grèce : elle a totalisé 6 millions de vues, a été partagée plus de 113 000 fois et est apparue dans le fil d'actualité de plus de 27 millions d'utilisateurs de Facebook. La présentation du rapport intitulé *La situation du mariage d'enfants en Afrique* organisée à l'intention des médias a été largement diffusée dans des publications et des médias de premier rang au niveau mondial, notamment sur la chaîne CNN.

67. Conformément à la résolution 68/146 de l'Assemblée générale, l'UNICEF a supervisé l'élaboration du rapport du Secrétaire général intitulé « Les filles » (A/70/267), publié en 2015, dans lequel une large place a été faite aux politiques et réalisations du programme « Eau, Assainissement et Hygiène pour tous » concernant les filles. Ce rapport a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des partenariats à l'occasion du dialogue participatif que la Troisième Commission de l'Assemblée générale a consacré au point 64 de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'enfant ».

B. Effectifs et capacités alloués aux questions d'égalité des sexes

68. La procédure de recrutement des sept conseillers régionaux pour la problématique hommes-femmes, entamée en 2014, s'est achevée en 2015. Les capacités allouées à l'égalité des sexes au siège ont également été renforcées avec l'affectation de trois spécialistes hors classe de l'égalité des sexes. En outre, deux coordonnateurs hors classe ont été recrutés pour poursuivre les objectifs prioritaires

de l'organisation, à savoir faire progresser l'éducation des filles dans l'enseignement secondaire et mettre fin aux mariages d'enfants. Ils ont été placés dans les divisions compétentes, à savoir celles de l'éducation et de la protection de l'enfance. Des progrès ont été réalisés dans le recrutement au siège et au niveau régional de spécialistes de haut niveau de l'égalité des sexes et le renforcement des capacités dans ce domaine grâce à une initiative lancée pour puiser dans le vivier de compétences des classes P-4 et P-5, qui a permis d'opérer une sélection directe parmi pas moins de 15 candidats qualifiés pour pourvoir des postes alloués à l'égalité des sexes.

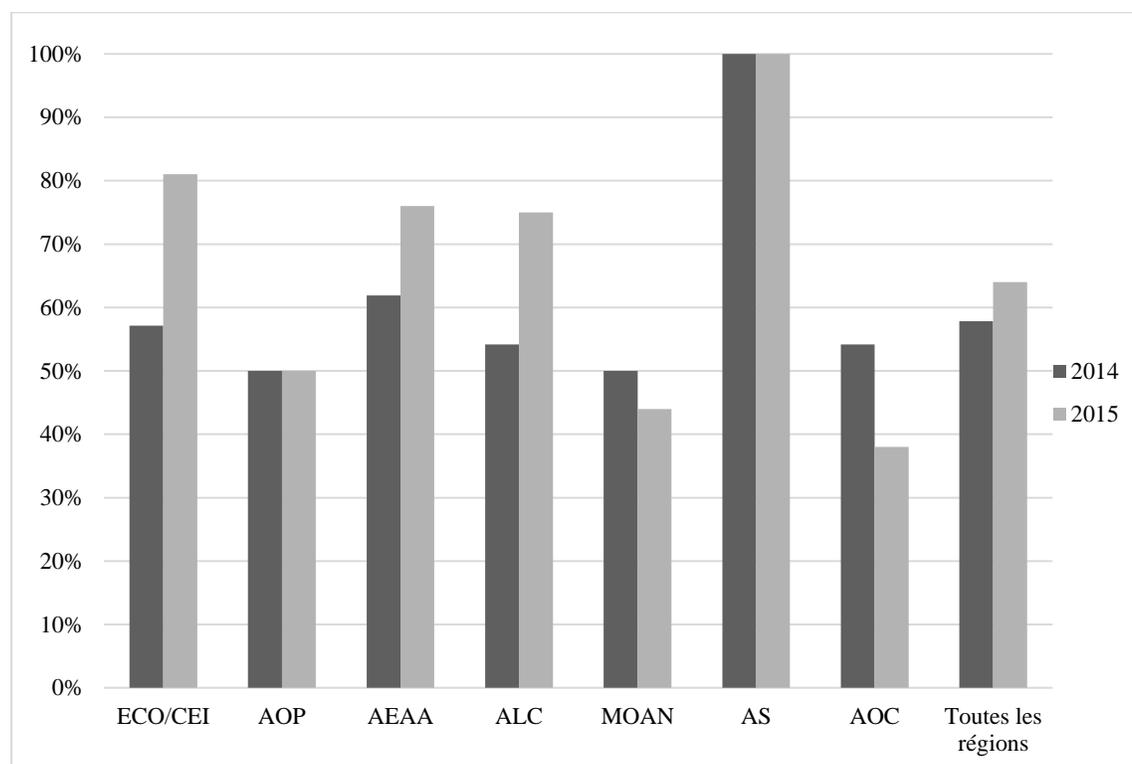
69. Des progrès ont également été faits dans le renforcement des compétences en matière d'égalité des sexes au niveau des pays, puisque, sur 18 bureaux de pays au total, 7 comptent des spécialistes de la problématique hommes-femmes et 12 des spécialistes sectoriels de la condition féminine. Il est prévu de recruter des spécialistes de la problématique hommes-femmes dans plusieurs autres bureaux de pays. Pour consolider les progrès accomplis dans le déploiement de ces spécialistes au niveau des pays et faciliter la sélection de candidats à ces postes, un vivier de compétences a été constitué dans les classes P-3 et P-4. Notons également qu'un module de recrutement a été élaboré et diffusé pour aider les bureaux régionaux et de pays à répondre aux normes énoncées dans le Plan d'action en matière de problématique hommes-femmes.

70. L'UNICEF progresse de façon constante sur la voie de la réalisation de la parité des sexes aux postes de direction. En 2015, 46 % de l'ensemble des postes de classe P-5 et de rang supérieur étaient occupés par une femme, contre 45 % en 2014 et 44 % en 2013. Les femmes ont décroché 44 % des nominations de fonctionnaires de haut niveau en 2014 et 2015, contre 39 % en 2013. Bien que les compétences et l'excellence demeurent les premiers critères de sélection du personnel de l'UNICEF, les bureaux et les divisions qui avaient un poste à pourvoir ont été priés d'examiner d'abord l'incidence que leur choix aurait sur la représentation équilibrée des sexes au sein de l'équipe, pour répartir également les postes entre les femmes et les hommes.

C. Résultats en matière d'égalité des sexes des plans de gestion des programmes de pays

71. Compte tenu des progrès réalisés en 2014 au niveau régional où les résultats en matière d'égalité des sexes ont été inscrits dans les plans de gestion, des avancées considérables ont pu être enregistrées au niveau des pays, où 64 % des plans de gestion des programmes – contre 58 % en 2014 – définissent les responsabilités spécifiques des bureaux de pays dans l'obtention de résultats et la mise en œuvre du Plan d'action. Une tendance positive a également été observée dans certaines régions (voir fig. 5).

Figure 5
Nombre de plans de gestion de programmes de pays précisant les responsabilités relatives à l'obtention des résultats du PAES (par région), en 2014 et 2015



Légende : ECO/CEI = Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants; AOP = Asie orientale et Pacifique; AEAA = Afrique de l'Est et Afrique australe; ALC = Amérique latine et Caraïbes; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord; AS = Asie du Sud; AOC = Afrique de l'Ouest et du Centre.

D. Résultats en matière d'égalité des sexes relevés lors des évaluations des programmes de l'UNICEF

72. Selon le système mondial de contrôle des évaluations de l'UNICEF, le pourcentage d'évaluations « excellentes » et « très satisfaisantes » de l'intégration de la problématique hommes-femmes est passé de 47 % en 2012 à 52 % en 2013, puis à 51 % en 2014. Conformément aux recommandations formulées lors de l'examen de ce système de notation de première génération en 2015, un système plus solide est actuellement mis en place. Dans ce cadre, une note d'orientation sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les évaluations est également en cours d'élaboration et sera diffusée auprès des services compétents en 2016.

E. Dépenses afférentes aux programmes en faveur de l'égalité des sexes

73. Les dépenses de l'UNICEF afférentes aux programmes ayant pour objectif principal de promouvoir l'égalité des sexes ont augmenté sensiblement, passant de 377 millions de dollars en 2014 à 444 millions de dollars en 2015. En 2015, elles s'élevaient à 9,3 % du montant total des dépenses afférentes à l'ensemble des programmes, contre 9,1 % en 2014 et 8,2 % en 2013. Leur augmentation a été moins importante en termes relatifs qu'en termes absolus, car celle du montant total des dépenses afférentes à l'ensemble des programmes, qui est passé de 4,1 milliards de dollars en 2014 à 4,8 milliards de dollars en 2015, a été plus marquée. Les dépenses citées ici concernent les programmes de développement et les programmes humanitaires, et sont financées par des ressources ordinaires et d'autres ressources.

IV. Conclusions et orientations futures

74. En 2014 et 2015, l'UNICEF a pu obtenir un certain nombre de résultats essentiels énoncés dans le Plan d'action, au niveau institutionnel et de l'exécution des programmes. Le Fonds a facilité et appuyé le renforcement de la mobilisation mondiale et de l'action locale en faveur de l'autonomisation des adolescentes. Avec un large éventail de partenaires, il a dirigé d'importantes réunions telles que le Sommet de la fille en 2014, a participé à des processus décisifs au niveau mondial, notamment à l'élaboration des principes régissant la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents dans le cadre de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », et a créé une dynamique afin d'assortir les objectifs de développement durable de cibles et d'indicateurs sexospécifiques importants. En outre, l'UNICEF a tiré parti de sa présence au niveau national et sur le terrain, ainsi que de son mandat multisectoriel, pour élaborer, adapter et exécuter sur le terrain des programmes poursuivant les quatre objectifs prioritaires arrêtés en matière d'égalité des sexes et concernant plusieurs autres secteurs, et a obtenu des résultats tangibles dans ce court laps de temps.

75. Afin de consolider les acquis et de continuer d'améliorer les résultats des programmes, des efforts concertés seront déployés pour intensifier les activités consacrées à la réalisation des objectifs prioritaires, renforcer la collaboration intersectorielle et accélérer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les sept domaines d'action du Plan stratégique. Les innovations en matière de conception, d'exécution, de partenariats et de financement seront encouragées pour faire de la problématique hommes-femmes un élément important et clairement identifié de programmes opérationnels à grande échelle. Il importera de même de faire une place plus large encore à la mesure des résultats et aux données factuelles pour assurer l'efficacité des programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes.

76. Une autre réalisation majeure concerne l'amélioration des compétences spécialisées de haut niveau à partir desquelles édifier un dispositif de promotion de l'égalité des sexes au sein de l'organisation. Toutefois, il reste difficile de renforcer les capacités en matière d'égalité des sexes dans les bureaux de pays et les différents secteurs, non seulement à l'UNICEF, mais aussi, de façon plus générale, dans le domaine du développement international. Le nombre de spécialistes de

l'égalité des sexes hautement qualifiés et disposant des compétences voulues, en particulier pour travailler dans les bureaux de pays et dans les différents secteurs, demeure limité. Pour remédier à ce problème, l'UNICEF a lancé un programme de recrutement et de dotation en effectifs, et prévoit d'investir en 2016 dans l'élaboration d'un dispositif interne de certification des compétences en matière d'égalité des sexes afin de mieux pouvoir tirer parti des compétences existant au sein de l'organisation. L'objectif est d'assortir la certification de cours conçus en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur afin de permettre aux candidats prometteurs, en particulier à ceux qui ont un solide savoir-faire sectoriel, d'acquérir de meilleures compétences en matière d'égalité des sexes.

77. La stratégie énoncée dans le Plan d'action, qui consiste à privilégier les résultats, à investir dans des compétences spécialisées en matière d'égalité des sexes et à allouer des ressources aux programmes pour en assurer l'exécution à grande échelle, commence à porter ses fruits. Elle suppose que le cap soit maintenu, non seulement lors de l'exécution du Plan stratégique en cours, mais également au cours des quatre années suivantes. La progression des résultats obtenus en à peine deux ans porte à croire qu'elle deviendra exponentielle dans les quatre à six prochaines années.